

MAIRIE DE RENNES - DIRECTION DES PRESTATIONS
ADMINISTRATIVES À LA POPULATION

SERVICE FORMALITÉS, 4 RUE VICTOR HUGO

CS 63126 - 35031 RENNES CEDEX

02-23-62-10-10

MAIL : PAP-FORMALITES@VILLE-RENNES.FR

WWW.METROPOLE.RENNES.FR

ATTESTATION D'ACCUEIL

ENTRÉE ET SEJOUR EN FRANCE DES ÉTRANGERS POUR UNE DURÉE DE MOINS DE 3 MOIS

**Nos horaires pour les attestations
d'accueil :**

Lundi au vendredi : 9 h / 12 h – 14 h /16 h 30
(de 14 h à 16 h 30 le jeudi)

1 - Documents originaux à présenter par l'hébergeant(e) le jour de la demande :

➔ Le demandeur doit se présenter personnellement et remplir les renseignements au verso de cette fiche.

Identité

- La carte d'identité ou le passeport pour un Français, un Européen ou un Suisse
- Le titre de séjour en cours de validité pour une autre nationalité

Domicile

Titre d'occupation :

- Si vous êtes propriétaire : titre de propriété ou taxe foncière
- Si vous êtes locataire : contrat de location (bail) ou taxe d'habitation

La surface du logement doit être équivalente à 14 m² par personne pour les 4 premiers habitants
+ 10 m² par habitant supplémentaire au-delà du 4^{ème} habitant

- Une facture du logement de moins de 3 mois** (eau, électricité, internet, quittance de loyer)

Ressources

- Justificatifs des ressources du foyer **pour les 3 derniers mois** : salaires, attestations comptables, allocations diverses (Pôle Emploi, Prime d'activité, CAF, etc.), retraites, dernier avis d'imposition
Conditions de ressources équivalentes à un SMIC : **1257 € NETS/MOIS** sur les 3 derniers mois.

Timbres fiscaux électroniques

- Timbre fiscal d'un montant de 30 € par dossier : un dossier correspond à une personne, pouvant être accompagnée de son/sa conjoint(e) et de son/ses enfant(s) mineur(s).

⇒ En vente en ligne sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac

2 - Retrait de l'attestation :

Sans rendez-vous et sur présentation du récépissé du dépôt de la demande, auprès du service Formalités.

Le délai de traitement de l'attestation est d'environ 10 jours.



